

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

13095 Saint-Marc-Jaumegarde

A2 Servitudes pour la pose des canalisations souterraines d'irrigation.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
A2/9/2437	Société du Canal de Provence	Canal de Provence	Réseau des Pinchinats, réseau de la Mignarde.	Décret 63-509 du 15 mai 1963	15/05/1963

A5 Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
A5/9/3261	Société du Canal de Provence	Arrêté préfectoral autorisant la Société du Canal de Provence (SCP) à utiliser l'eau brute issue des ouvrages du canal de Provence à des fins de consommation humaine et déclarant d'utilité publique les périmètres de protection des ouvrages	Arrêté préfectoral autorisant la Société du Canal de Provence (SCP) en qualité de concessionnaire de la région PACA à utiliser l'eau brute issue des ouvrages du canal de Provence à des fins de consommation humaine et déclarant d'utilité publique les périmètres de protection des ouvrages du CANAL DE PROVENCE (VERDON)	Arrêté préfectoral du 5 décembre 2023	05/12/2023

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

AC1 Servitudes de protection des monuments historiques.

Articles L621-1 à L621-32 du code du patrimoine

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AC1/17/212	DRAC PACA / UDAP 13	Bastide de Repentance	MI 091 : Bastide de Repentance façades y compris l'escalier sur la façade principale et les toitures.Cadastre section EC parcelle n°28 d'une contenance de 4ha 75a 10ca		16/11/1984
AC1/17/2394	DRAC PACA / UDAP 13	Bastide de la Repentance	MC 43 : Bastide de la Repentance jardin ordonnancé avec ses terrasses, ses éléments architecturaux et son allée d'accès au domaine. Cadastre section EC parcelle n°28 d'une contenance de 4ha 75a 10ca		16/11/1984

AC2 Servitudes de protection des sites et monuments naturels.

Article R 341-1 du code de l'environnement

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AC2/13/687	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Zone dite des barrages de Bimont et de Zola	Site classé : Zone dite des barrages de Bimont et de Zola s'étendant sur le territoire des communes d'Aix en Provence, Saint Marc Jaumegarde et Le Tholonet et délimitée, conformément au plan annexé au décret.	Site classé	18/10/1973

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

AC2/13/688	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Montagne Sainte-Victoire	SC 2 : Ensemble formé par la Montagne de Sainte Victoire sur les communes d'Aix en Provence, beaurecueil, Puyloubier, St Antonin sur bayon, St Marc Jaumegarde, Le Tholonet et Vauvenargues.Cadastre section ED en totalité et section EH parcelle n°10 à 12, 12 en partie, 25 et 26SC du 15 Septembre 1983.	Site classé	15/09/1983
AC2/13/1490	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Château de Saint-Marc-Jaumegarde	Château et ses abords : section AB n°3 à 5 inclus 12 à 19 inclus et 24p, section AE n°37, 55 à 62 inclus, 64p et 76, section AW n°9 à 17 inclus.Site classé du 18 février 1969	Site classé	18/02/1969
AC2/13/2757	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Massif du Concors	Eensemble formé par le massif du Concors, sur le territoire des communes d'Aix-en-Provence, Jouques, Meyrargues, Peyrolles-en-Provence, Puyloubier, Saint-Marc-Jaumegarde, Vauvenargues et Venelles (Bouches-du-Rhône), Pourrières et Rians (Var)	Décret du 23 Août 2013	23/08/2013

AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.

Code de la santé publique, Article L1321-2 modifié par la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006; Article R1321-13 modifié par Décret n°2007-49 du 11 janvier 2000; articles L1322-3 et suivants modifiés par la Loi n°2004-806 du 9 août 2004

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AS1/18/295	Agence Régionale de Santé - DD13	Réservoir de Bimont sur l'Infernet.	Décret du 23 juillet 1977 déclarant d'utilité publique la constitution de périmètres de protection autour du réservoir de Bimont sur l'Infernet.	Décret du 23 juillet 1977	23/07/1977

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.

Code de l'Urbanisme : articles L. 126-1 et R. 126-1. Code de l'Energie (articles L 323-1 et suivants).Loi n°46-628 du 8 avril 1946 modifiée (loi abrogée sauf les articles 8 et 47).Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967. Décret n°70-492 du 11 juin 1970 modifié. Articles L 554-1 à L 554-5 et R 554-1 à R 554-38 du Code de l'Environnement. Loi n°2000-108 du 10 février 2000 modifiée (applicable jusqu'à la parution de la partie réglementaire du Code de l'Energie)

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
14/3/296	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne 225 KV La-Palun - Sainte-Tulle	Lignes 225 KV La Palun - Ste Tulle.		

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

Int1 **Servitudes au voisinage des cimetières.**

Article L2223-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
Int1/8/1044	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière de Saint-Marc-Jaumegarde	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.	07/03/1808

PT3 **Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.**

Code des postes et des communications électroniques, articles L48, L54 à L56.1, L57 à L62.1

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT3/5/2156	Orange	Réseau des lignes de télécommunications	Réseau global des lignes de télécommunications du département. Code des Postes et Télécommunications, articles L.46 à L.53 et D 408 à D 411.		